



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d' une artère sur le territoire de
la commune de Veyrier

du - 5 juillet 1995

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de la commune de Veyrier du 16 mai 1995;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des
bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE

Il est donné le nom de:

CV_61379

Chemin de Chantecoucou

au chemin qui, situé au sud-est du lieu-dit Quibières, partant du n° 46 de la
route du Pas-de-l'Echelle conduit au chemin de la Salésienne.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er octobre 1995.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	2 ex.
OCP	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: